

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---

**Tour à commande numérique**

**AN25.40**

---

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 04 juillet 2025 à 12:00**

**Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers  
Service achats et commande publique  
151 BOULEVARD DE L'HOPITAL  
75013 PARIS**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

|                                                                                     |                                     |                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|    | <b>Objet</b>                        | Tour à commande numérique                           |
|    | <b>Mode de passation</b>            | Procédure adaptée ouverte                           |
|    | <b>Type de contrat</b>              | Marché public                                       |
|    | <b>Délai de validité des offres</b> | 120 jours                                           |
|    | <b>Forme de groupement</b>          | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|    | <b>Variantes</b>                    | Sans                                                |
|    | <b>PSE</b>                          | Sans                                                |
|    | <b>Clauses sociales</b>             | Sans                                                |
|    | <b>Clauses environnementales</b>    | Sans                                                |
|   | <b>Durée / Délai</b>                | 5 mois                                              |
|  | <b>Négociation</b>                  | Avec                                                |
|  | <b>Visite sur site</b>              | Visite obligatoire                                  |

## SOMMAIRE

|                                                                  |   |
|------------------------------------------------------------------|---|
| 1 - Objet et étendue de la consultation .....                    | 4 |
| 1.1 - Objet.....                                                 | 4 |
| 1.2 - Mode de passation .....                                    | 4 |
| 1.3 - Type et forme de contrat.....                              | 4 |
| 1.4 - Décomposition de la consultation .....                     | 4 |
| 1.5 - Nomenclature.....                                          | 4 |
| 2 - Conditions de la consultation .....                          | 4 |
| 2.1 - Délai de validité des offres .....                         | 4 |
| 2.2 - Forme juridique du groupement.....                         | 4 |
| 2.3 - Variantes .....                                            | 4 |
| 3 - Conditions relatives au contrat .....                        | 4 |
| 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....                 | 4 |
| 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... | 4 |
| 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....               | 4 |
| 4 - Contenu du dossier de consultation .....                     | 5 |
| 5 - Présentation des candidatures et des offres .....            | 5 |
| 5.1 - Documents à produire .....                                 | 5 |
| 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....               | 6 |
| 6.1 - Transmission électronique .....                            | 6 |
| 6.2 - Transmission sous support papier.....                      | 7 |
| 7 - Examen des candidatures et des offres .....                  | 7 |
| 7.1 - Sélection des candidatures .....                           | 7 |
| 7.2 - Attribution des marchés .....                              | 7 |
| 7.3 - Suite à donner à la consultation .....                     | 9 |
| 8 - Renseignements complémentaires .....                         | 9 |
| 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....        | 9 |
| 8.2 - Procédures de recours.....                                 | 9 |

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
Tour à commande numérique

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|----------------|-------------|
| 42621100-6     | Tour CNC    |

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé sur le budget de l'ENSAM abondé par le projet Reclassif.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de réponse du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)
- Fichier questions-réponses
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                                                                 | Signature |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner                                                                                                      | Non       |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail                                                                                                 | Non       |
| Pouvoir habilitant le signataire à engager la société (KBIS de moins de 3 mois, délégation de pouvoir...)                                                                                                                | Non       |
| Attestation de vigilance de l'URSSAF                                                                                                                                                                                     | Non       |
| Attestation de régularité fiscale à jour au 31 décembre de l'année précédente<br>Important : si votre société est société-fille d'une société-mère, merci de transmettre l'attestation fiscale à jour de la société-mère | Non       |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                                                                              | Signature |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non       |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés                                                                                                                         | Signature |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non       |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

| Libellés                                                                                                   | Signature |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| L'acte d'engagement (AE) et son annexe                                                                     | Oui       |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)                                                         | Non       |
| Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat | Non       |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat                   | Non       |
| Fiche contact de l'entreprise (deux contacts minimums)                                                     | Non       |

## 5.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière et éliminée.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Les inscriptions se feront uniquement par mail en précisant le nom et les coordonnées téléphoniques du/des participants.

Contact :

Monsieur Jonathan RAUJOL - [jonathan.raujol@ensam.eu](mailto:jonathan.raujol@ensam.eu)

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
ENSAM DG SACP  
151 BOULEVARD DE L'HOPITAL  
75013 PARIS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Critères                                                                                                    | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations                                                                                      | 30.0        |
| 2-Valeur technique                                                                                          | 35.0        |
| 2.1-Typologie du bâti                                                                                       | 5.0         |
| 2.2- Performance du système hydraulique pour le mandrin (changement des mors) et la contre-pointe           | 3.0         |
| 2.3-Captation de données : surveillance machine, capteurs...                                                | 4.0         |
| 2.4-Ergonomie de l'interface IHM : module conversationnel, interface machine, ergonomie du poste de travail | 5.0         |
| 2.5-Protection et accessibilité : bonne visibilité de la zone de coupe et grande ouverture de porte         | 3.0         |
| 2.6- Capacité d'automatisation de l'ouverture/fermeture des portes (code M programmé)                       | 5.0         |
| 2.7-Visualisation interface homme/machine : facilité de visualisation des modes d'exploitation              | 6.0         |
| 2.8-CAO de la cinématique des éléments mobiles et portes                                                    | 2.0         |
| 2.9-Performance du dispositif d'arrosage                                                                    | 2.0         |
| 3-Livraison et installation du matériel                                                                     | 5.0         |
| 3.1- Délai de livraison proposé                                                                             | 3.0         |
| 3.2- Délai d'installation proposé                                                                           | 2.0         |
| 4-Formation                                                                                                 | 5.0         |
| 4.1- Modalités de formation (nombre de jours, etc.)                                                         | 3.0         |
| 4.2- Type et contenu de la formation et fourniture des supports                                             | 2.0         |
| 5-Maintenance et Entretien                                                                                  | 10.0        |
| 5.1- Disponibilité des pièces sur stock                                                                     | 5.0         |
| 5.2- Réactivité d'un service de maintenance                                                                 | 5.0         |
| 6-Garantie                                                                                                  | 5.0         |
| 6.1- Durée de la garantie sur les pièces, sur la main d'œuvre et déplacement                                | 3.0         |
| 6.2- Détail sur l'organisation mise en place pour respecter l'engagement sur la période de garantie         | 2.0         |
| 7-Responsabilité sociétale dans le cadre du marché                                                          | 5.0         |
| 7.1-Actions sur l'égalité Femmes-hommes                                                                     | 2.0         |
| 7.2-Politique en matière de bien-être au travail                                                            | 2.0         |
| 7.3-Politique inclusive ou pratiques solidaire                                                              | 1.0         |
| 8-Performances en matière de protection de l'environnement                                                  | 5.0         |
| 8.1-Fabrication du produit                                                                                  | 1.5         |
| Usage de composants et proposition éco-responsables de la structure                                         | 1.0         |
| Limitation des déchets                                                                                      | 0.5         |
| 8.2- Modalités de transport et de livraison                                                                 | 1.5         |

|                                                                                                            |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <i>Types de véhicules</i>                                                                                  | 1.0        |
| <i>Optimisation des circuits de collecte en vue de réduire les consommations et émissions de polluants</i> | 0.5        |
| <b>8.3- Gestion des déchets</b>                                                                            | <b>2.0</b> |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 premiers candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Ces négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits (courriers, mails) et / ou d'entretiens au cours desquels de nouvelles propositions décrites et chiffrées pourront être apportées par les candidats ou demandées par le pouvoir adjudicateur. A ce titre le candidat est invité à produire une adresse mail permettant une correspondance certaine avec le pouvoir adjudicateur. Les nouvelles offres éventuellement remises en cours de négociation par les candidats ont valeur contractuelle quelle que soit la forme qu'elles empruntent. A l'issue de la négociation, les modifications seront formalisées dans les pièces contractuelles. Il est à noter qu'en cours de négociation tous les échanges et compte rendus d'audition portant sur les éléments techniques de l'offre du candidat sont considérés comme des additifs à celle-ci et que ceux portant sur des modifications du cahier des charges sont contractuels.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy

75181 PARIS CEDEX 04

Tél : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Paris  
7 rue de Jouy  
75181 PARIS CEDEX 04  
Tél : 01 44 59 44 00  
Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr